

Budget 2008 : développement

Le budget 2008 a été voté par le conseil municipal lors de la séance du 12 décembre dernier. Présentation des grandes lignes de cette nouvelle année budgétaire et de ses grands rendez-vous.

Le budget est la traduction financière des actions d'une municipalité, tant dans sa gestion quotidienne (fonctionnement) que dans son action d'aménagement et d'équipement (investissement). Il est établi en recettes et dépenses. Le maire, responsable de l'exécutif municipal, doit préparer le budget primitif et le soumettre au vote du conseil municipal. Préalablement, pour les communes de plus de 3 500 habitants, une séance du conseil consacrée à un "débat d'orientation budgétaire" (appelé "DOB") est organisée. Le conseil municipal a voté le budget de notre commune le 12 décembre dernier. Voici les principaux points de ce nouveau budget.

Un "pacte de stabilité"

Au regard du contexte actuel des finances locales, il apparaît que la commune doit poursuivre son effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'application dès 2008 du pacte de stabilité, dispositif national inscrit dans la loi de finances initiale qui tend à juguler la progression des dépenses de l'Etat en faveur des collectivités territoriales, pourrait avoir de fortes conséquences sur le niveau des recettes de la commune à partir de 2009. Quant aux dispositions affectant les frais de

personnel, le montant total de la masse salariale devrait s'établir à 15 M € environ, soit une variation de + 1,75 % par rapport à 2007.

L'imposition

Au niveau des contributions directes, le souhait de la municipalité est de ne pas recourir à l'augmentation des taux ; seules les bases fiscales ont été revalorisées, dans la perspective d'une progression nominale pour 2008 ainsi qu'il est indiqué en Loi de Finances Initiale.

Le contexte

Au niveau national, le Projet de Loi de Finances pour 2008 définit un budget fondé sur une prévision prudente de la croissance de 2,25 %. Il tend à assurer le financement des priorités (enseignement supérieur et recherches, justice...) par un nouvel effort de maîtrise et de redéploiement des dépenses. Les dépenses de l'Etat sont stabilisées en volume et ne doivent ainsi pas progresser plus vite que l'inflation (1,6 %) ; rapportées au Produit Intérieur Brut (PIB), les dépenses publiques descendent à 52,6% contre 53,2 % en 2007. Le budget de la Ville reste ouvert en fonction des orientations que la nouvelle équipe municipale décidera d'adopter.

Enfin, au niveau de notre commune, les orientations budgétaires répondent à un objectif de respect des équilibres financiers. Comme pour les exercices précédents, il s'agit donc de veiller au maintien des équilibres fondamentaux des années à venir en matière d'endettement, de fiscalité et d'autofinancement.

Plus d'autofinancement pour l'équipement

L'objectif du budget 2008 est de maintenir un niveau d'épargne nette positive suffisante pour contribuer au financement des programmes d'équipement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 1,2 M€, ce qui permet un autofinancement de 2 040 000 €, travaux en régie inclus.

Maîtriser l'endettement

Le volume d'emprunt nouveau destiné à financer l'investissement prend en compte les capacités de remboursement de la commune sur ses ressources propres, c'est-à-dire l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement. Le cadrage budgétaire pour 2008 et les arbitrages successifs maintiennent l'inscription nouvelle aux environs de 2,2 M €. Les masses relatives au service de la dette sont globalement reconduites.

Endettement

Dette	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006
Endettement (stock de dette en K€)	17 395	17 843	20 309	19 756
Ratios d'endettement				
Endettement en €/habitant	625	641	730	710
Capacité désendettement (endettement/épargne brute en an.)	3,7	2,13	4,37	4,18
Endettement / recettes de fonctionnement	60 %	58 %	70 %	66 %
Annuité				
Annuité en K€	2011	1939	1628	1730
Annuité / recettes de fonctionnement	7 %	6 %	6 %	6 %



durable, cadre de vie et solidarité

Les taux d'imposition de la vallée de Montmorency

	Taxe d'habitation 2007	Taxe foncière sur propriétés bâties 2007	Taxe foncière sur propriétés non bâties 2007
Ermont	14,42 %	17,04 %	82,41 %
Eaubonne	14,10 %	19,26 %	35,69 %
Franconville	15,95 %	16,74 %	119,63 %
Saint-Gratien	12,10 %	16,20 %	43,43 %
Saint-Leu-la-Forêt	16,86 %	19,83 %	98,12 %
Sannois	16,88 %	19,95 %	62,69 %
Taverny	14,86 %	16,88 %	43,31 %



Les grands projets pour 2008

En fonctionnement

Le budget de fonctionnement est tributaire en grande partie de la masse salariale. Même si celle-ci ne croît que de façon automatique (ancienneté, augmentation des cotisations patronales, taxes diverses...) et ne sera pas modifiée dans ses grandes masses, des priorités seront affichées, notamment dans certains secteurs (petite enfance, jeunesse, seniors), tout comme les modifications statutaires de certains personnels (ATSEM, assistantes maternelles) auront des effets financiers.

Enfin, au niveau du personnel, priorité sera maintenue au recours à l'apprentissage afin de contribuer à l'intégration des jeunes dans le monde du travail, dans tous les services possibles, du master professionnel au BEP.

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement sera réparti de façon traditionnelle, avec cependant cinq priorités :

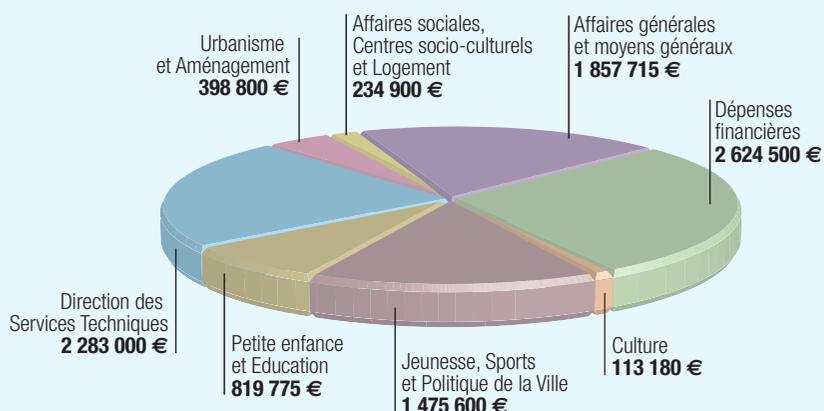
1) la mise en conformité par rapport aux normes "handicapés" de tous les services et équipements. En anticipation de la loi handicap, et conformément aux préconisations faites par le Conseil Ville-Handicap constitué en décembre, cette mise en conformité sera accélérée en 2008.

- la politique de prévention-santé, appuyée sur le Centre de Santé, que la commune continuera de rénover et de soutenir, avec un accent particulier vers les pré-adolescents et les seniors, et la poursuite des programmes "Bouger plus, manger mieux" et de lutte contre la toxicomanie avec la Direction Interministérielle à la Ville (DIV).
- l'accompagnement scolaire en liaison avec l'Education nationale et les associations ;
- les services à la population dans les secteurs prioritaires (petite enfance, jeunesse, seniors), l'aide sociale, notamment des personnes précarisées ;
- les travaux en matière d'entretien et de voirie et de l'éclairage public, avec une attention particulière pour les quartiers des Chênes et des Passerelles, conformément aux engagements pris par la municipalité pour sécuriser ces quartiers.

Le dynamisme des théâtres de Ermont-sur-Scènes continue d'être encouragé : 30 K€ supplémentaires seront alloués pour développer la programmation de saison.

Section de fonctionnement milliers €	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006
Recettes courantes de fonctionnement	28 320	28 835	30 564	29 199	29 944
Dotations de fonctionnement	6 764	6 800	7 282	7 565	7 688
Impositions directes	9 354	9 954	10 266	10 694	11 035
Autres recettes fiscales	3 943	3 899	3 840	4 561	4 349
Autres recettes de fonctionnement	8 259	8 182	9 176	6 379	6 872
Dépenses de gestion	23 141	23 357	23 324	24 073	24 567
Frais de personnel	13 778	14 000	14 026	13 545	13 857
Transferts versés	1 296	1 413	1 102	1 815	1 187
Autres dépenses de fonctionnement	7 813	7 687	7 823	8 671	9 523

Répartition des dépenses des services municipaux en 2008 (dépenses réelles)



Les grands projets pour 2008

En investissement

Les investissements 2008 seront assurés en grande partie par des opérations intercommunales, comme la construction du groupe scolaire Jean Jaurès, qui devrait être achevée fin 2008, celle du nouveau commissariat, situé quartier des Arts, dont les travaux démarreront en 2008, ainsi que l'installation de la vidéosurveillance pour améliorer la sécurité sur les espaces publics.

Les autres investissements, réalisés sur le budget de la ville, concerneront les domaines suivants :

- la voirie, l'éclairage public et les espaces verts (réfection de trottoirs, travaux de sécurité, signalisation, plantation d'arbres, aménagements d'espaces verts...), pour un montant total de 1 523 725 € ;
- la rénovation totale du nouveau cimetière, avec une somme de 250 000 € investie sur les deux cimetières ;
- les équipements sportifs -nouveau terrain de football synthétique au stade Renoir (terrain B), pas de tir (stade Raoul Dautry)...-, avec 1 439 100 € pour des travaux dans les équipements sportifs et la piscine ;
- les écoles, avec 691 450 € investis sur les groupes scolaires, notamment pour la réhabilitation de l'école

primaire Ravel ; des travaux seront également entrepris dans les centres de loisirs, pour un total de 92 500 € ;

- l'agrandissement du centre socio-culturel des Chênes, avec une mise aux normes en matière d'accessibilité, pour 112 000 € et une étude diligentée pour l'agrandissement du centre socio-culturel François Rude ;
- la mise aux normes sécurité et les travaux de chauffage dans les bâtiments publics (et notamment les écoles) pour un total de 160 000 € ;
- les études relatives à l'état du patrimoine public dans une perspective de développement durable et d'économies d'énergie, avec la mise en œuvre d'un diagnostic, un travail autour d'une politique énergétique -récupération d'eaux pluviales, de déchets...- et la mise en place d'un plan pluri-annuel d'investissement (un total de 165 000 € de frais d'études).

Assainissement

Le budget annexe de l'assainissement prévoit en 2008 la poursuite du contrat de bassin, avec un volume de travaux prévu à hauteur de 1 385 000 € ; les subventions d'équipement afférentes seront également inscrites.



© Pierre et la Noue



Effort d'équipement	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006
Dépenses d'investissement €/habitant	175	121	160	378	261
Acquisitions et travaux/recettes fonctionnement en %	16	11	14	36	24

Financement des dépenses d'investissement

	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006
FCTVA/dépenses d'investissement	26%	21%	9%	4%	8%
Dotations et subventions/dépenses d'investissement	21%	17%	11%	13%	6%
Recettes Investissement/dépenses Investissement	83%	50%	54%	21%	14%

Section d'investissement - milliers €	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006
Dépenses d'investissement [j]	4 879	3 372	4 445	10 523	7 259
acquisitions	2 802	881	2 791	3 965	2 333
travaux	1 733	2 150	1 439	6 436	4 777
autres dépenses d'investissement	344	341	215	122	149
Recettes d'investissement [k]	4 056	1 686	2 397	2 122	1 022
FCTVA	1 287	713	412	469	561
Dotation (TLE) + subventions Equipement (hors FCTVA)	1 004	587	487	1 420	461
cessions	1 764	421		132	
autres recettes définitives - hors opérations d'ordre	1	-35	1 498	101	
Besoin de financement [l = j-k]	823	1 686	2 048	8 286	6 237

Le budget en trois rendez-vous

Le calendrier budgétaire obéit à des cycles qui se reproduisent d'une année sur l'autre. Une bonne gestion implique une vision pluri-annuelle de l'évolution budgétaire.

L'année budgétaire des communes est marquée par trois votes importants correspondant à des documents différents :

1) Budget primitif (BP)

C'est un budget de prévision qui doit être voté avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il s'applique. Mais la loi octroie un délai supplémentaire, jusqu'au 31 mars, voire jusqu'au 15 avril une année du renouvellement électoral. Le budget oriente l'action des services municipaux pour l'année ; il autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le conseil municipal.

2) Le compte administratif (CA)

C'est une sorte de bilan de l'année budgétaire passée. Il retrace la réalité des dépenses et des recettes de l'année précédente, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (le reste à réaliser). Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté soit au budget primitif de l'année en cours, soit (le plus souvent) au budget supplé-

mentaire.

Il est approuvé au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

Le CA permet avant tout de faire le point de la gestion communale en fonction des résultats définitifs de l'année précédente. La comparaison entre "prévu" et "réalisé" constitue la 1^{ère} étape d'un contrôle de gestion.

3) Le budget supplémentaire (BS)

Encore appelé, dans les grandes communes, décision modificative (DM), il est voté après l'approbation du compte administratif de l'année précédente. Il contribue au réajustement des prévisions du budget primitif. Il peut y avoir plusieurs décisions modificatives, qui peuvent être votées à n'importe quel moment de l'année.

Au 31 décembre, toutes les dépenses de fonctionnement doivent être engagées. Il convient donc d'intégrer toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits acquis mais pas encore réglés. Ceci passe par la procédure de rattachement des produits et des charges à l'exercice. Le conseil municipal peut pour cela, jusqu'au 21 janvier, voter les ajustements de crédits nécessaires.

Vue d'ensemble

Le cumul du budget primitif de la commune pour l'année 2008 s'établit en recettes et en dépenses à la somme de 40 153 755 €, répartie par section de la façon suivante :

Section de fonctionnement en €	Dépenses	charges à caractère général	charges de personnel	autres charges de gestion courante	charges financières	dotations aux amortissement, charges exceptionnelles et opérations d'ordre	virement à la section d'investissement	total dépenses de fonctionnement
			9 380	15 008	2 901	890	937	1 200
Recettes	produits des services et du domaine	produit des impositions directes et compensations fiscales	autres impôts et taxes	dotations et subventions	produits divers dont opérations d'ordre		total recettes de fonctionnement	
	2 488	12 125	3 149	11 394	1 160		30 316	

Section d'investissement en €	Dépenses	dépenses financières et travaux en régie	dépenses d'équipement (acquisitions et travaux)					total dépenses d'investissement
			4 125 <small>dont refinancement de la dette 1,5 M€</small>	5 713				
Recettes	Fonds de compensation de la TVA et taxe locale d'équipement	Subventions d'équipement	Emprunts de financement, cautions reçues et refinancement dette [1,5 M€]	Produit des cessions	dotations aux amortissements	virement de la section de fonctionnement	total recettes d'investissement	
	1 310	486	3 703	2 269	870	1 200	9 838	

Adjoint au Maire Chargé des Affaires générales, de l'économie, des finances et du personnel : Philippe Blanchet.